APPEL A CANDIDATURE

POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ (CCATM)

Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.1.7 à D.1.10 du Code du Développement Territorial.

Le Conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

1 ° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;

2 ° une répartition géographique équilibrée ;

3 ° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;

4 ° une répartition équilibrée hommes-femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

1 ° Les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente se situe dans la commune.

2 ° Parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;

3 ° Lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au
Collège communal - rue de l'Église, 22 - 4870 Trooz dans les délais suivants :

du 7 mars 2019 au 6 avril inclus.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique sur **info@trooz.be** ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'Administration communale.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Bernard FOURNY

Le Bourgmestre,

Fabien BELTRAN